

COMMUNE DE GRANDRIS
COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DECEMBRE 2009.

Le 14 décembre 2009 à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Pujkis, Maire.
Convocation du 8 décembre 2009.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pujkis, Crétin, Goudard, Guisard, Desplasse, Pradinaud, Chuet, Maynard, Bonnot, Fory.

Absents/ excusés : Ghismonde Martin, Sylvie Chatelard, Jean-Michel Girin, Sophie Dessaigne.

Démissionnaire : Mr Henri Freton.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- le compte-rendu du 13 novembre 2009.
- Mme Yvette Maynard, secrétaire de séance.

PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : MOTION DES MAIRES RURAUX.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la motion de l'association des maires ruraux de France sur les projets de réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle, dit à l'unanimité :

- Son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

La motion sera affichée avec le compte-rendu du conseil municipal.

COMMISSION ACCESSIBILITE VOIRIE ET ERP :

Diagnostic d'accessibilité des cheminements piétons (trottoirs) et des parkings. Sur 160 places existantes sur le village seulement 4 places handicapés sont matérialisées.

Le dossier a été rendu à la Communauté de Communes et sera validé le 14 décembre 2009.

Dans les mois futurs un autre diagnostic sera fait sur les établissements recevant du public (ERP).

LABEL « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »

Monsieur le Maire et deux membres de la commission « notre terre d'avenir » sont allés à Paris recevoir notre diplôme.

Pour la cession 2009, sur toute la France, 13 communes ont été labellisées. Trois avec félicitations de la commission (dont Grandris).

ASSISTANCE JURIDIQUE :

Monsieur le Maire propose de renouveler pour l'année 2010 l'adhésion au service conseil et assistance juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, sachant que le coût de la participation sera de 939 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion et donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour signer l'avenant 2010 relatif à la convention n° 9609. Les crédits correspondants seront inscrits au compte 6228 du BP 2010.

PRODUIT DES AMENDES DE POLICES :

Mr le Maire demande au conseil municipal de s'engager à faire réaliser la pose d'un ralentisseur au hameau de Gondras et la signalisation appropriée pour un montant de 5 246.91 € TTC. Après délibération à l'unanimité le conseil municipal :

- S'engage à réaliser les travaux.
- Accepte l'aide financière du département du Rhône pour la réalisation de la signalisation dans le cadre du produit des amendes de polices pour un montant de 2413 €.

DOSSIER DGE 2010.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'aménager la salle des sports et dit que, par circulaire du 2 décembre 2009, Monsieur le Préfet du Rhône fait connaître que de tels travaux peuvent être subventionnés à l'aide des crédits de la DGE (dotation globale d'équipement) pour l'exercice 2010. Accepté à l'unanimité.

TARIFS 2010.

Salles communales : Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location des différentes salles communales de la commune pour l'année 2010. A l'unanimité, le conseil municipal accepte une augmentation de 2,5%.

Une somme de 15 € la séance est fixée pour les clubs sportifs hors commune.

Les locations seront imputées au compte 7083. Les forfaits chauffage et caution au compte 758.

Droit de place du marché du jeudi.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité le conseil décide que les droits de place du marché restent inchangés.

- Abonnement annuel 64 €
- Demi-abonnement 37 €
- Quart-abonnement 20 €

Ces sommes seront imputées au compte 7336 du budget 2010.

Seule une augmentation est prévue pour le camion pizza après relevé d'électricité consommée.

Droit de place des fêtes foraines.

En accord avec Monsieur le Maire, le conseil municipal fixe pour l'exercice 2010 une augmentation de 2,5% des droits de place des forains.

- a) petits manèges 42 €
- b) grands manèges 59 €

les droits sont encaissés par le Receveur Municipal au compte 7336 du budget 2010.

Concessions cimetière.

Monsieur le Maire propose la revalorisation de 2,5% du tarif des concessions au cimetière. Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer comme suit les nouveaux tarifs :

Concessions simples :

1- Concession durée 30 ans	à la cession	168 € le m ²
	au renouvellement	148 € le m ²
2- Concession durée 15 ans	à la cession	84 € le m ²
	au renouvellement	74 € le m ²

Concessions équipées d'un caveau :

1- Concession durée 30 ans	à la cession et au renouvellement	1208 €
2- Concession durée 15 ans	à la cession et au renouvellement	605 €

Ces sommes seront encaissées au compte 70311 du budget.

Seul le tarif des cases du columbarium reste inchangé.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS.

Budget :

- Les bons d'achat de Noël seront donnés au personnel.
- Selon la convention établie avec l'école privée, celle-ci a reçu la somme de 3000 € au prorata de l'année 2009.
- La clôture du budget primitif est prévue pour le 15 décembre 2009. Demande est faite aux conseillers de présenter leurs devis au plus tard le 30 janvier 2010 pour le budget 2010.

Travaux :

- Route de Thizy : la mairie attend la réponse de la MDR en ce qui concerne le rond-point et les enrobés, et si nécessaire signer avec elle une convention.
- Les pépinières Prost (cause cessation de commerce) propose gratuitement à la mairie, arbres, arbustes et rampants prévus dans l'aménagement de la route de Thizy.
- Les travaux de peinture du local de la médecine du travail sont terminés.
- Frédéric Cardoso a commencé la mise en peinture de l'ancienne mairie, ajustant ses horaires afin que les activités puissent continuer.
- Après ces derniers travaux, la mairie envisage, fin janvier, de rénover les peintures de l'Odyssée.

Environnement :

La commune de Légny intéressée par l'Agenda 21, demande la possibilité que l'on assiste à une de leurs réunions.

Une première réunion sur le plan climat a eu lieu à Tarare. Un diagnostic sur les gaz à effet de serre sera mandaté.

Bien vivre ensemble :

Cantine : Quelques problèmes de manutention dus au conditionnement des aliments.

Proposition a été faite par la société SOGERES, de visiter les lieux de préparation des repas à Tarare.

CCAS :

Le repas des anciens a eu lieu le samedi 12 décembre. Un repas servi par les membres de la Commission Communale d'Action Sociale a été bien apprécié. Il manquait pour les amateurs le plateau de fromages secs (à revoir pour l'an prochain). La journée s'est déroulée dans une ambiance très agréable, les chanteurs et conteurs d'histoires un peu « olé » se sont succédés pendant une heure et demie. Après quoi avant la tombée de la nuit tout le monde s'est séparé heureux d'un bon moment passé tous ensemble.

COMMUNICATION :

BIM : il sera distribué au cours de la dernière semaine de l'année.

Site : des liens d'informatique ont occasionné du retard dans les mises à jour notamment pour les comptes-rendus du conseil, le problème sera réglé rapidement.

Vœux : la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 8 janvier à 19 heures à l'Odyssee.

QUESTIONS DIVERSES.

Affaire Lelouard : un devis pour démolition d'un appentis a été demandé à la société KALI TP. Coût des travaux 1 800 €

Deux devis seront aussi demandés à d'autres sociétés, un, pour couvrir le toit après démolition, et un deuxième pour murer les ouvertures de la maison.

Un deuxième devis sera demandé à la société KALI TP pour protéger la cuve de récupération d'eau au basket.

Parking du Grandris : accord de la SCI du Grandris pour l'acquisition du terrain pour la somme de 10.000 €, en attente un rendez-vous avec le notaire.

Deux pointes de terrain à la maison Madeleine ont été cédées à la mairie en vue des travaux de la route de Thizy.

Certificat urbanisme :

Un CU présenté par un agriculteur, ne rentre pas dans le cadre du PLU. En effet, la parcelle citée dans le courrier n'est plus la même et ne présente plus les mêmes engagements que ceux du courrier précédent. De ce fait, cette parcelle n'a pas été soumise à l'étude du cabinet hydrogéotechnique sur les zones à risque.

Pas de question du public, la séance est levée à 22 heures.